



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Reçu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_128-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-128

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Modification de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la CCPS**

Par délibération du 26 septembre 2017, le Conseil communautaire a délibéré pour mettre à jour les statuts de la  
Communauté de communes, en vue de conserver la DGF bonifiée, et de se mettre en conformité avec la loi NoTRE  
(loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015.

En effet, cette loi a prévu un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel. Elle oblige notre Communauté de  
Communes à modifier sa liste de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour se mettre en conformité. C'est le cas par  
exemple de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) qui doit être  
intégrée comme compétence obligatoire à cette date.

La modification des statuts entraînant un repositionnement des compétences entre celles obligatoires, optionnelles  
et facultatives, il convient de mettre à jour en parallèle les intérêts communautaires associés, sans modifications  
substantielles au fond.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte** l'intérêt communautaire des compétences exercées par la Communauté de communes tels qu'ils sont  
présentés en annexe.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 05/01/2018  
Reçu en préfecture le 05/01/2018  
Affiché le  
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_129A-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-129

Date d'affichage : 23/12/17

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation de représentants auprès de l'AHSAP**

Conformément aux statuts de l'association d'hébergement, de soins et d'aides aux personnes (AHSAP), créée par  
fusion absorption, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un  
vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner des représentants auprès de l'Association AHSAP :

- 7 délégués titulaires

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au  
vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE, en tant que représentants de  
l'AHSAP les 7 délégués titulaires suivants :**

Ardon : Mme Marylène URBANIAK

Jouy-le-Potier : Mme Nicole BERRUÉ

Ligny-le-Ribault : Mme Patricia SOULIER

Marcilly-en-Villette : Mme Monique GUYOT

Ménéstreau-en-Villette : Mme Marie-France PICHARD

Sennely : Mme Martine ORLAND

La Ferté-Saint-Aubin : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

SLB

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_130-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-130

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation de représentants auprès de l'ASAP**

Conformément aux statuts de l'association d'aides et soins à domicile (ASAP) créée par fusion absorption, il est  
prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un  
vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner des représentants auprès de l'Association ASAP :

- 7 délégués titulaires

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au  
vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE, en tant que représentants de  
l'ASAP les 7 délégués titulaires suivants :**

Ardon : Mme Marylène URBANIAK

Jouy-le-Potier : Mme Nicole BERRUÉ

Ligny-le-Ribault : Mme Patricia SOULIER

Marcilly-en-Villette : Mme Monique GUYOT

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-France PICHARD

Sennely : Mme Martine ORLAND

La Ferté-Saint-Aubin : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

510

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_131-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-131

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : CLECT : Adoption du rapport de la CLECT du 31 octobre 2017**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 31 octobre 2017. Pour  
rappel, la CLECT est chargée de l'évaluation des charges transférées (collecte et validation des données, calcul du  
coût net des transferts...), et de la rédaction d'un procès-verbal qui est soumis pour validation aux Communes.  
Celles-ci doivent délibérer dans un délai de 3 mois. Il est aussi soumis pour information au Conseil Communautaire  
qui, lui, notifiera le montant des attributions de compensation (AC) découlant des travaux de la CLECT.

La CLECT est composée de 8 membres : 2 pour La Ferté Saint-Aubin et 1 pour chacune des autres communes  
membres.

Lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 octobre dernier, il a été décidé :

- D'élire M. Jean-Paul Roche comme Président et Mme Constance de Pélichy comme Vice-Présidente de la  
CLECT.
- De définir les modalités de fonctionnement de la Commission
- De reprendre l'évaluation des charges transférées suite à l'intégration de la Commune de Jouy-le-Potier.

Sur ce dernier point, il est rappelé que le montant de l'AC au moment de l'intégration de Jouy, devait être égal à  
celui qui était fixé par la CC du Val d'Ardoux, soit : - 1 318 €.

En effet, le Code général des impôts indique dans son article 1609 nonies C, V 5 que : *Lors de la première année où l'intégration produit ses effets sur le plan fiscal, le montant de l'AC octroyé aux communes antérieurement membre d'un EPCI à FPU demeure inchangé par rapport à celui que lui versait son EPCI d'origine, l'année précédant la fusion.*

Envoyé en préfecture le 26/12/2017.  
Reçu en préfecture le 26/12/2017.  
Affiché le  
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_131-DE

Toutefois, par délibération adoptée à l'unanimité le 6 décembre 2016, le Conseil communautaire avait décidé « *de revoir en 2017, par révision libre, le montant des attributions de compensation, afin que celles-ci soient équitables suite à l'intégration de la commune de Jouy-le-Potier.* »

Or, depuis le 1er janvier 2017, les modalités de révision de l'AC suite à fusion ou intégration ont été assouplies. Une fixation libre, après avis de la CLECT, est en effet possible, à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire, et avec l'accord des Conseils municipaux « intéressés ».

Les membres de la CLECT ont ainsi décidé à l'unanimité d'évaluer les charges transférées par la Commune de Jouy-le-Potier à la CCPS, et d'utiliser la procédure de la révision libre pour revoir le montant de l'attribution de compensation.

Les charges transférées ont été fixées par la CLECT à 76 114 €. La fiscalité transférée s'élevant au moment de l'intégration à 68 407 €, le montant de l'attribution de compensation est réévaluée à - 7 707 €.

Considérant que le rapport a été valablement présenté aux Conseils municipaux des communes composants la CCPS,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysabeth CATOIRE),**

**ADOpte** le procès-verbal du 31 octobre 2017 de la CLECT, joint à la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Reçu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_132-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-132

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attributions de compensation 2018**

Depuis 2006, une attribution de compensation (A.C.) a été calculée par commune membre, en déduisant du montant représenté par la fiscalité professionnelle transférée vers la Communauté de communes, les charges supportées par cette dernière du fait des transferts de compétences.

Les montants des AC ont été réévalués à plusieurs reprises afin de prendre en compte les transferts de compétences vers la Communauté de communes. La C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie à cet effet le 13 novembre 2012. Les montants 2013 ont été adoptés par le Conseil Communautaire en décembre 2012 suite à cette réunion. Ils n'ont pas subi de modification depuis.

Considérant que lors de la première année où l'intégration produit ses effets sur le plan fiscal, le montant de l'AC octroyé aux communes antérieurement membres d'un EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à FPU (Fiscalité professionnelle unique) demeure inchangé par rapport à celui que lui versait son EPCI d'origine, l'année précédant la fusion.

Ainsi, le Conseil communautaire, par délibération n°82-16 du 06 décembre 2016, a fixé le montant de l'AC négative de la part de Jouy-le-Potier à 1 318 €, et avait décidé « de revoir en 2017, par révision libre, le montant des attributions de compensation, afin que celles-ci soient équitables suite à l'intégration de la commune de Jouy-le-Potier. »

Vu la saisine de la CLECT le 31 octobre 2017 et son avis unanime d'évaluer les charges transférées par la commune de Jouy-le-Potier à la CCPS et d'utiliser la procédure de la révision libre pour revoir le montant de l'AC,

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Recu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le 26/12/2017  
ID : 045-200005933-20171230-2017\_07\_132-DE

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, les modalités de révision de l'AC suite à fusion ou intégration ont été assouplies. Une fixation libre, après avis de la CLECT, est en effet possible, à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire, et avec l'accord des Conseils municipaux « intéressés »,

Considérant le montant des charges transférées évalué à 76 114 € et la fiscalité au moment de l'intégration à 68 407 €, soit une AC négative de 7 707 €,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysabeth CATOIRE)**

**FIXE** les montants des attributions de compensations 2018 comme suit :

| COMMUNES               | ATTRIBUTIONS POSITIVES | ATTRIBUTIONS NEGATIVES |
|------------------------|------------------------|------------------------|
| Ardon                  | 295 945,93 €           |                        |
| La Ferté Saint-Aubin   | 2 093 242,13 €         |                        |
| Jouy-le-Potier         |                        | 7 707,00 €             |
| Ligny-le-Ribault       |                        | 40 175,94 €            |
| Mareilly-en-Villette   | 20 159,41 €            |                        |
| Ménestreau-en-Villette |                        | 31 897,21 €            |
| Sennely                |                        | 13 571,83 €            |
| <b>TOTAL</b>           | <b>2 409 347,47 €</b>  | <b>93 351,98 €</b>     |

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-133

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Autorisation budgétaire spéciale 2018 – budget principal**

L'article L.1612-1 du CGCT et la loi n°82-213 du 2 mars 1982 (article 7) complétée par la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, permettent aux communes et aux EPCI, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2018.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2018 lors de son adoption.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne les dépenses suivantes au budget primitif 2018, à hauteur de 40 000 € :



Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Recu en préfecture le 26/12/2017

Article le

J.B. 045-200005932-2017

2017

Autorisation

spéciale 2018

171220-2017\_07\_133-DE

| Compte                                      | Libellé   | Crédits ouverts en 2017 (pour mémoire) | Seuil légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts 2017) | Autorisation spéciale 2018 |
|---|---|--|---|----------------------------|
| Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles |   | 15 170,00 €                            | 3 792,50 €  | 3 750,00 €                 |
| 2031  | <i>Frais d'études</i>                                     | 11 000 €                               | 2 750 €   | 2 750 €                    |
| 2051  | <i>Concessions et droits assimilés</i>                    | 4 170 €                                | 1 042,50 €  | 1 000 €                    |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles   |   | 188 346,47 €                           | 47 086,62 €   | 36 250,00 €                |
| 2135  | <i>Instal. Gen., agencements, aménagements des const.</i> | 50 586 €                               | 12 646,50 €   | 10 000 €                   |
| 2151  | <i>Installations complexes spécialisées</i>               | 80 000 €                               | 20 000 €  | 20 000 €                   |
| 2158  | <i>Autres installations matériel et outillage tech.</i>   | 11 120 €                               | 2 780 €   | 1 250 €                    |
| 2183  | <i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>        | 29 000,47 €                            | 7 250,11 €  | 5 000 €                    |
| Chapitre 23 – Immobilisations en cours      |   | 9 650,00 €                             | 2 412,50 €  | 0,00 €                     |

**PRECISE** que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2018.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_134-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-134

Date d'affichage : 23/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Décision modificative n°1 au budget principal 2017**

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget principal au cours de l'exercice.

Après avis de la commission des finances du 18 décembre 2017,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget principal.

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses d'investissement, Chapitre 21 « Immobilisations corporelles : + 379 €

Recettes d'investissement, Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 379€

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Reçu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_135-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-135

Date d'affichage : *23/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Décision modificative n°2 au budget annexe SPANC**

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget annexe SPANC au cours de l'exercice, à la demande du receveur municipal, afin de permettre la correcte imputation de la prise en charge de l'assurance du personnel (crédits prévus en suffisance au chapitre 011 « charges à caractère général » au budget primitif 2018).

Son équilibre s'établit ainsi :

| Dépenses de fonctionnement |   |             |
|----------------------------|---|-------------|
| Chapitre                   | Libellé                                 | Montant TTC |
| 011                        | Charges à caractère général             | - 1 800 €   |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés | + 1 800 €   |
| Total                      |   | 0 €         |

Après avis favorable de la commission des finances du 18 décembre 2017,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte** la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_136-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-136

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Autorisation de contracter une ligne de trésorerie**

Considérant que les travaux de réhabilitation des locaux techniques du complexe aquatique « Le Cube » sont en cours de réalisation et que l'étude prospective de la trésorerie communautaire peut faire craindre un besoin de trésorerie dû au décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (subventions et indemnités assurance),

Après avis de la commission des finances du 18 décembre 2017,

Considérant la nécessité d'envisager l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et ainsi éviter tout risque de rupture de paiement,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président ou un adjoint délégué à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €, après avoir pris soin de consulter préalablement différents organismes bancaires, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_137-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-137

Date d'affichage : *20/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Adoption des tarifs communautaires pour 2018**

Considérant la nécessité d'adopter avant le 31 décembre 2017 les tarifs des services communautaires de portage de repas à domicile, de l'aire d'accueil des gens du voyage, et du Cube, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Après avis de la commission des finances du 18 décembre 2017,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOPTE** les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

|                              | Tarifs 2015<br>(pour mémoire) | Tarifs 2016<br>(pour mémoire) | Tarifs 2017<br>(pour mémoire) | Tarifs 2018 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|
| Tarifs par repas<br>en € TTC | 6,25 €                        | 6,30 €                        | 6,35 €                        | 6,40 €      |

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
 Reçu en préfecture le 26/12/2017  
 Affiché le  7\_137-DE

|                        | Tarifs 2015<br>(pour mémoire) | Tarifs 2016<br>(pour mémoire) | Tarifs 2017<br>(pour mémoire) | Tarifs 2018           |
|------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Caution en espèces     | 100 €                         | 120 €                         | 120 €                         | 120 €                 |
| Stationnement (€/jour) | 2,40 €                        | 2,45 €                        | 2,50 €                        | 2,55 €                |
| Electricité (€/kwh)    | 0,1761 € kwh                  | 0,1810 € kwh                  | 0,1810 € kwh                  | 0,1846 € kwh          |
| Eau (€/m3)             | 4,38 €/m <sup>3</sup>         | 4,38 €/m <sup>3</sup>         | 4,38 €/m <sup>3</sup>         | 4,50 €/m <sup>3</sup> |

Tarifs du Cube :

| Espace aquatique   | CCPS     | Hors CCPS |
|--|----------|-----------|
| Adultes  | 3,50 €   | 5,00 €    |
| Tarifs réduits*  | 2,60 €   | 3,30 €    |
| Enfants -3 ans   | gratuit  | gratuit   |
| Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)                | 48,00 €  | 68,00 €   |
| Carte 15 entrées tarifs réduits *                        | 37,00 €  | 45,00 €   |
| Abonnement annuel (validité date à date)                 | 154,00 € | 220,00 €  |
| Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)* | 119,00 € | 145,00 €  |
| Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*          | 132,00 € | 175,00 €  |
| CE / Camping / ALSH (50 entrées)                         | 158,00 € | 225,00 €  |

| Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique) | CCPS     | Hors CCPS |
|--|----------|-----------|
| Entrée   | 12,00 €  | 15,00 €   |
| Entrée Tarifs réduits *                                | 5,50 €   | 8,00 €    |
| Carte 15 entrées                                       | 135,00 € | 195,00 €  |
| Carte 15 entrées Tarifs réduits*                       | 68,00 €  | 100,00 €  |
| Accès CE /Camping (50 entrées)                         | 400,00 € | 550,00 €  |

| Activités aquatiques   | CCPS     | Hors CCPS |
|--|----------|-----------|
| Séance activité type aquagym (sans matériel)                   | 10,00 €  | 14,50 €   |
| Séance activité type aquabike (avec matériel)                  | 11,50 €  | 16,10 €   |
| Carte 15 séances activité type aquagym (sans matériel)         | 135,00 € | 185,00 €  |
| Carte 15 séances activité type aquabike (avec matériel)        | 155,00 € | 217,00 €  |
| Séance bébé-nageur/jardin aquatique (un enfant et ses parents) | 8,00 €   | 11,20 €   |
| Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant)              | 5,50 €   | 8,00 €    |
| Carte 15 séances bébé-nageur & JA                              | 102,00 € | 143,00 €  |
| Stage natation enfant (5 séances) tout niveau                  | 37,50 €  |           |
| Stage natation adulte (5 séances) tout niveau                  | 40,00 €  |           |
| Stage fitness et multi-activités aquatiques (5 séances)        | 45,00 €  |           |
| Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre            | 90,00 €  |           |

(\* sous conditions d'éligibilité)

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (*justificatif à fournir*)

Carte / bracelet de remplacement (*en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution*): 3 €

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

Le Président,  
 Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-138

Date d'affichage : *25/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Tarifs SPANC 2018**

Sur le territoire de la Communauté de Communes, certains usagers sont propriétaires de plusieurs installations.

Il est proposé de facturer à 70 % le cout de la visite à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

En effet, le technicien faisant les visites avec le même usager, le temps de présentation, d'explication et d'échange s'en trouve réduit.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOPTE** les nouveaux tarifs du SPANC, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

- 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (inchangé par rapport à 2017)
- 91 € (70% du cout initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20171220-2017\_08\_139-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-139

Date d'affichage : ~~23/12/17~~



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : **Convention d'utilisation des équipements sportifs 2018 pour l'utilisation du Cube par le Collège du  
Pré des Rois**

Il s'agit de déterminer les modalités d'utilisation du Complexe Aquatique dans le cadre des cycles d'Enseignement  
Physique et Sportive du Collège.

Les séances d'Education Physique et Sportive se dérouleront dans les conditions définies par les programmes  
scolaires et sous la responsabilité des professeurs d'E.P.S du collège du Pré des Rois, chargés de faire respecter les  
règles d'hygiène et de sécurité. Les plannings d'utilisation sont élaborés entre la Direction du Complexe Aquatique  
et les enseignants E.P.S du Collège.

Il est rappelé qu'un accord préalable existe entre le Collège et la CCPS pour que le Collège ne soit pas considéré  
comme l'utilisateur exclusif pendant ces horaires, acceptant ainsi l'utilisation de ce même équipement par d'autres  
publics.

La participation, dont les tarifs sont décidés par le Département du Loiret et actualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (sur la  
base de la variation annuelle de l'indice INSEE du coût de la construction), s'élève à 59,47€ de l'heure.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention scolaire tripartite, établie entre le  
Département du Loiret, la Communauté de Communes des Portes de Sologne, et le Collège du Pré des Rois de  
LFSa pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pouvant être dénoncée à tout moment.

Le Président,

Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Reçu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_140-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-140

Date d'affichage : ~~28/12/17~~

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance maintien de salaire**

Par délibérations du 28 décembre 2012, la Communauté de Communes a souscrit au contrat de prévoyance collectif proposé par le Centre de Gestion du Loiret et assuré par la MUTAME Val de France et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

La MUTAME Val-de-France a souhaité mettre un terme à la collaboration l'unissant à la MNT. Cette dernière continuera à fournir les garanties concernées par le contrat d'assurance souscrit par la collectivité, et reprendra les missions administratives. Cette modification interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire ».

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-141

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du LOIRET en date du 18 juin 2013 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la délibération n° 13/79 du 22 novembre 2013 du Conseil Communautaire sur la protection sociale complémentaire,

Vu la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion,

La Communauté de communes a souhaité faire bénéficier à ces agents d'un contrat groupe négocié par le Centre de Gestion, pour les assurer sur les volets complémentaire santé et prévoyance. Ce faisant, par délibération de novembre 2013, la CCPS avait décidé de participer financièrement à ce dispositif de protection sociale, à hauteur de :

- 7 € brut /mois/agent pour le risque santé
- 1 € brut /mois/agent pour la prévoyance

Ces montants avaient été adoptés à l'identique par la ville de la Ferté Saint-Aubin. Or, en février 2016, la commune a décidé de revaloriser ces montants en les fixant à 8 € pour chaque risque. Il est ainsi proposé d'harmoniser les participations à la protection sociale entre les deux collectivités

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, et d'inscrire les crédits en suffisance au budget principal :

- Pour le risque Santé (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité) : la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Loiret. Le niveau de participation est fixé à huit euros bruts par mois et par agent.
- Pour le risque Prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès), la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Loiret. Le niveau de participation est fixé à huit euros bruts par mois et par agent.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Recu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le  
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_141-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Reçu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_142-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-142

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric  
OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,  
M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie  
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à  
M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Convention modifiant les conditions d'intervention de l'ACFI du CDG 45**

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine  
professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984  
modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret en date du 3 octobre 2017 modifiant  
les conditions d'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection,

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret a décidé, lors de sa séance du 3 octobre 2017, de revoir  
les modalités d'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection à compter du 1er janvier 2018.

L'objectif est de proposer une mission d'inspection davantage adaptée aux contraintes des collectivités et  
établissements publics que ce soit en termes d'organisation qu'en termes budgétaires. Il est donc proposé à la  
collectivité de souscrire à la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion du Loiret.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**ACCEPTÉ** la modification des modalités d'intervention de l'ACFI du Centre de Gestion du Loiret,  
**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention modifiant les conditions  
d'intervention d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion du Loiret.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-143

Date d'affichage : *23/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Mises à disposition de Services entre La Ferté Saint-Aubin et la CCPS – Avenant n°7**

Vu la convention en date du 22 décembre 2012 fixant les modalités de mise à disposition des services de la ville à la Communauté de communes, et déterminant les pourcentages par service, signée après avis favorable des comités techniques paritaires,

Vu les 6 avenants à cette convention,

Considérant que la convention prévoit que « *les quotités de mise à disposition pourront, en tant que de besoin, être modifiées d'un commun accord entre les parties, et ce en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés pour l'EPCI et pour la commune* ».

Considérant qu'il convient de retenir par avenant les taux à partir de 2018 et pour les années suivantes jusqu'à ce qu'une décision de l'une des parties en modifie les conditions, après analyse des besoins respectifs de chaque collectivité, dans le cadre d'un avenant n° 7.

**1/ Mise à dispositions des services communaux de la Ville de la Ferté Saint-Aubin à la C.C.P.S.**

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Ville de la Ferté Saint-Aubin met à disposition de la Communauté de Communes certains de ses services :

| Services de la ville de LFSA mis à disposition de la CCPS | Taux 2017 | Taux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 |
|---|-----------|--|
| Secrétariat général                                       | 30 %      | 30 %   |
| Service Finances  | 25 %      | 25 %   |
| Achats, Marchés Publics                                   | 25 %      | 25 %   |
| Service informatique                                      | 20 %      | 20 %   |
| Service des Affaires Scolaires                            | 3 %       | 3 %  |
| Direction des Sports                                      | 10 %      | 5 %  |
| Direction des services techniques                         | 7,5 %     | 7,5 %  |
| Service RH  | 20 %      | 20 %   |
| Service Entretien   | 2 %       | 2 %  |
| Secrétariat MASS  | 5 %       | 5 %  |
| Portage repas à domicile                                  | 25 %      | 25 %   |
| Service Prévention des Risques professionnels             | 10 %      | 10 %   |
| <i>Service environnement</i>                              |           | <i>15 %*</i>                                   |

\*(15% d'un agent à 80%). Mutualisation Ville LFSA vers CCPS en attente d'un transfert de l'agent dans les mêmes proportions.

### 2/ Mise à disposition d'agents communautaires vers la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Plusieurs agents communautaires font l'objet de mises à dispositions individuelles auprès de la ville de la Ferté Saint-Aubin. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces mises à disposition (qui feront l'objet d'arrêtés individuels), sont les suivantes :

| Agents CCPS mis à disposition de la ville de LFSA | Taux 2017 | Taux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 |
|---|-----------|--|
| Assistant socio-éducatif (RSA)                    | 70,00 %   | 70,00 %  |
| Adjoint d'animation (Point Cyb)                   | 5,00 %    | 5,00 %   |

### 3/ Mise à disposition du service ADS de la CCPS auprès de la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service Instruction des autorisations du droit du sol (ADS) prend en charge l'accueil du public et la pré-instruction des actes d'urbanisme de la ville de La Ferté Saint-Aubin. Le service est aussi en charge, pour la ville, de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'urbanisme et du règlement local de publicité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette mise à disposition fait l'objet d'une convention :

| Service CCPS mis à disposition de la ville de LFSA | Taux 2017 | Taux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 |
|--|-----------|--|
| Service Droit du sol                               | 40,00 %   | 40,00 %  |

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'avenant n° 7 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_144-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-144

Date d'affichage : 20/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Mises à disposition partielle de service entre Ardon et la CCPS**

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu l'accord des agents du service ADS,**

Il convient de mettre à disposition un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations). Cette mise à disposition interviendra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 renouvelable le cas échéant et pour une durée hebdomadaire fixée à 7 heures.

Ces dispositions sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville d'Ardon.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la commune d'Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-145

Date d'affichage : *23/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu l'accord des agents du service ADS,**

Il convient de mettre à disposition un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations). Cette mise à disposition interviendra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 renouvelable le cas échéant et pour une durée hebdomadaire fixée à 14 heures.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville de Jouy-le-Potier.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE





Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

SLD

ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_146-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-146

Date d'affichage : 23/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS**

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu l'accord des agents du service ADS,**

Il convient de mettre à disposition un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations). Cette mise à disposition interviendra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 renouvelable le cas échéant et pour une durée hebdomadaire fixée à 7 heures.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Ville de Ménestreau-en-Villette.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la commune de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-147

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Mise à jour du Règlement Intérieur des agents de la Communauté de Communes**

Vu les avis favorables du CHSCT (*Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*), et du CT (Comité technique) en date du 12 décembre 2017,

Le règlement intérieur applicable à l'ensemble des agents de la CCPS, adopté en décembre 2007 et révisé en 2014, nécessite plusieurs modifications pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

C'est un document destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité et à informer les agents sur leurs droits et obligations. Certaines dispositions de ce règlement nécessitent que le Conseil communautaire délibère, et notamment :

- Précisions apportées aux autorisations d'absence
- Redéfinition des modalités de prêt des véhicules et des matériels
- Délais d'information pour les absences, notamment syndicales
- Modalités de mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**ADOpte** les dispositions du règlement intérieur ainsi modifié, qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-148

Date d'affichage : *20/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

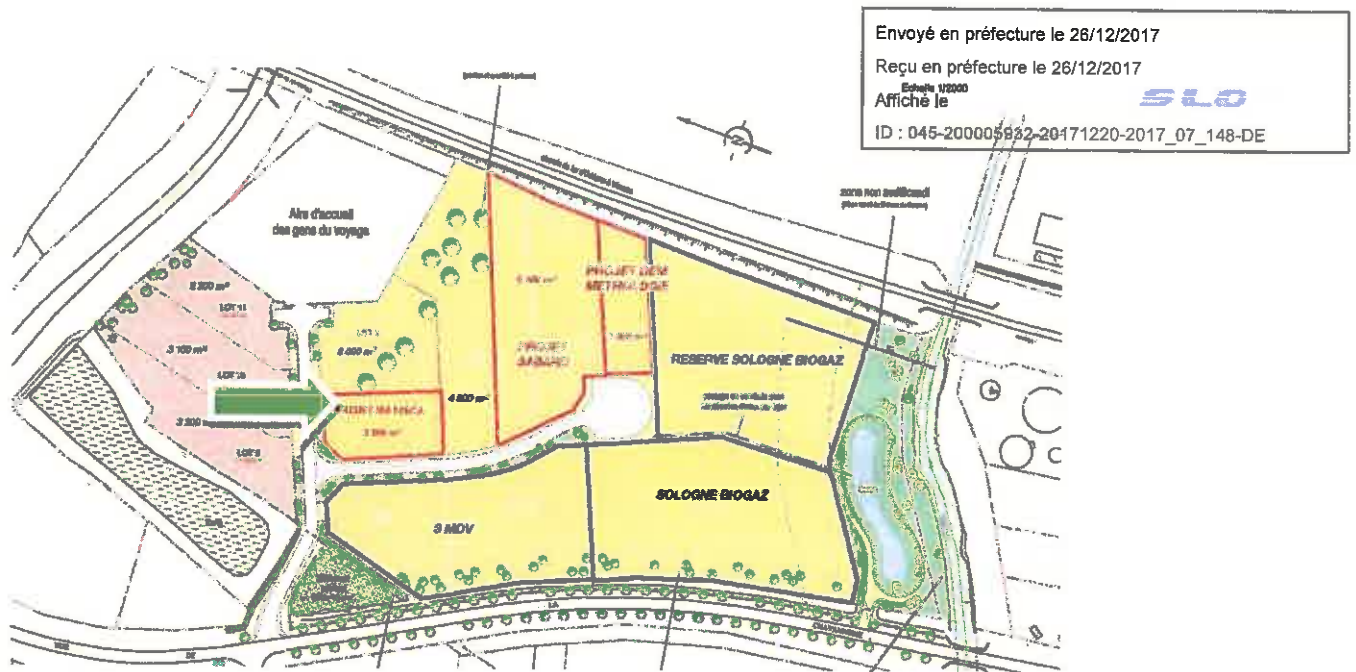
**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Cession d'un ensemble foncier sur La Chavannerie II à M. Jérôme MARRUECOS**

Depuis 2011, Jérôme MARRUECOS est gérant d'une entreprise d'entretien et de réparation de véhicules automobiles légers. Son siège social est enregistré à La Ferté Saint-Aubin et son activité est implantée à Lamotte Beuvron. Il travaille seul et s'est spécialisé dans l'entretien de véhicules de la marque Porsche.

Aujourd'hui locataire du site sur lequel il exploite, Monsieur Marruecos cherche une parcelle à acquérir pour y implanter son entreprise à la Ferté Saint-Aubin. Pour réaliser ce projet, il souhaite acquérir le lot 2 du parti d'aménager situé zone de La Chavannerie II à la Ferté Saint-Aubin, issu de la division de la parcelle cadastrée AV 83 p, d'une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.



Le service de France Domaine, saisi le 14 novembre 2017 et ayant pris en compte cette demande d'avis le 16 novembre 2017, ne s'est pas prononcé concernant cette vente. Nous sommes en accord avec le propriétaire sur un montant de 12€ / m<sup>2</sup> soit 24 000 € HT.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DÉCIDE DE VENDRE** à Jérôme MARRUECOS, un ensemble foncier d'environ 2 000 m<sup>2</sup> correspondant au lot 2 du permis d'aménager issu des parcelles de terrain cadastrée AV 83 p et AV 70 p, zone de La Chavannerie II, commune de La Ferté Saint-Aubin au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit 24 000 € HT.

**AUTORISE** son Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**AUTORISE** Jérôme MARRUECOS à déposer un permis sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle ainsi qu'à réaliser les études préliminaires nécessaires à l'élaboration du permis de construire.

**CONFIE** la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-149

Date d'affichage : *28/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Convention organisation édition 2018 du forum des entreprises**

La Sologne bénéficie d'atouts et de savoir-faire exceptionnels grâce à son réseau dynamique de PME, de TPE, d'artisans et de commerçants. Les collectivités ont décidé de travailler ensemble pour soutenir les forces vives de la Sologne en organisant un Forum des entreprises de Sologne qui a eu lieu chaque année début avril à l'Ecoparc (Neung-sur-Beuvron).

Cet événement a permis de réunir lors de sa troisième édition les 8 et 9 avril 2017 plus de 500 entreprises du territoire et d'accueillir 20 000 visiteurs.

Les élus des Communautés de communes initiatrices du projet ont donné leur accord lors du premier comité de pilotage de la 4ème édition pour participer financièrement au coût de cet événement selon les termes de la convention en annexe

Le versement se fera à la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysabeth CATOIRE),**

**PARTICIPE** au financement du forum des entreprises de Sologne 2018, soit 7 500 €, auxquels s'ajoute un engagement de trouver du mécénat à hauteur de 6 500 €.

**AUTORISE** son Président, ou son représentant, à signer la convention de financement concernant cette action.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



Envoyé en préfecture le 05/01/2018  
Reçu en préfecture le 05/01/2018  
Affiché le  
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_150A-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-150

Date d'affichage : 22/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Avenant CAF n°2017-1 à la convention d'objectifs et de financement**

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, fonctionne en lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (CAF), dans le cadre du Contrat enfance jeunesse 2014-2017.

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la CAF, l'avenant 1 au Contrat enfance jeunesse 2014-2017.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE